Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026

Plombées par la canicule, les soldes vont pouvoir jouer les prolongations cet été



C'était une demande générale de la plus grande partie des fédérations nationales du commerce ou de l'habillement : prolonger la durée des soldes d'été. En effet, avec la canicule les commerçants de toutes les villes françaises faisaient état de baisses de leur chiffre d'affaires comprises entre -10% et -30%.

> « Nous demandons simplement que les commerçants puissent récupérer ces journées de ventes perdues. »
>
> *Pierre Talamon, président de la Fédération nationale de l'habillement*

Les centres villes davantage pénalisés

« Les remontées de terrain montrent que les fortes chaleurs ont profondément modifié les flux de consommation, constate Pierre Talamon, président de la Fédération nationale de l'habillement (FNH)

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026

ainsi que du CNEP (Collectif national de l'équipement de la personne).De manière générale, ce sont les centres-villes qui sont les plus touchés en étant totalement désertés l'après-midi. En effet, ils reposent sur la déambulation et les déplacements piétons. Or, avec la chaleur caniculaire, les clients ont tendance à plutôt se tourner vers les centres commerciaux de périphérie, équipés de la climatisation et où il est possible de se rendre en voiture climatisée. On ne peut donc pas considérer comme des journées normales de soldes, des après-midis au cours desquels les centres-villes sont désertés en raison de températures difficilement supportables. Nous demandons simplement que les commerçants puissent récupérer ces journées de ventes perdues. »

1 semaine de prolongation au moins

Une requête tout particulièrement soutenue par la Confédération des commerçants de France (CDF), la Fédération nationale des détaillants en maroquinerie et voyage (FNDMV), la Fédération nationale des détaillants en chaussures (FDCF) ainsi que la Confédération nationale des détaillants en lingerie (CNDL). Une supplique entendue par Serge Papin, le ministre du Commerce qui vient de décider aujourd'hui de prolonger la fin de ces soldes du mardi 21 juillet au mardi 28 juillet prochain. Une date qui pourrait, selon le ministre, être à nouveau reporté en cas de nouvel épisode de fortes chaleurs.

Tout ce qu'il savoir sur les soldes d'été 2025

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026



Les soldes ont lieu cette année du 25 juin au 22 juillet. Quelles garanties en cas d'achat d'un produit ? Quelles sont les règles à respecter pendant les soldes ? Comment calculer le prix après réduction ? Retrouvez les renseignements sur Service-Public.fr.

Soldes d'été 2025 : les dates
Les soldes d'été 2025 débutent le mercredi 25 juin et se terminent le mardi 22 juillet au soir. Des dates spécifiques s'appliquent dans certains départements ou collectivités. Toutes les dates avec l'infographie de Service-Public.fr. Lire l'article.

Information et protection du consommateur
L'information sur les prix et les soldes est réglementée. Après l'acquisition d'un bien, des dispositions protègent le consommateur qui souhaite renoncer à son achat ou qui rencontre un problème à la livraison. En cas de litige, il est possible de recourir à un médiateur ou un conciliateur. Cette page présente les règles générales, mais ne traite pas des règles spécifiques à certains achats (achat à distance, prestations de service, etc.). En savoir plus

Calculer un prix après réduction (Simulateur)
Ce simulateur permet de calculer le prix après l'application d'un taux de réduction (soldes, promotion, remise, rabais, ristourne…).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026

Vente sur Internet : la protection du consommateur renforcée
Les informations qu'un professionnel doit communiquer à un consommateur en cas de vente à distance sont précisées et renforcées, selon un décret daté du 25 mars 2022. Il s'agit du dernier élément de la transposition en France d'une directive européenne relative à la modernisation de la protection des consommateurs, qui entre en vigueur le 28 mai 2022. En savoir plus.

Quelles garanties en cas d'achat d'un produit ?
Lorsque vous achetez un produit, le vendeur doit vous accorder les 2 garanties suivantes : la garantie de conformité et la garantie contre les vices cachés. Le vendeur peut également vous accorder, gratuitement ou moyennant le paiement d'une somme, une garantie commerciale ou contractuelle. Lire l'article.

Achat à distance
L'achat à distance consiste à acheter un bien ou une prestation de services sur internet, par catalogue, téléphone, téléachat, publipostage, SMS, etc. Les contrats portant sur les achats à distance sont réglementés. En tant que consommateur, vous bénéficiez d'un certain nombre de droits. Certains achats sont toutefois exclus de la réglementation sur les contrats à distance. Se renseigner ici.

Arnaques sur internet (THESEE, Pharos ...)
Certaines infractions relèvent de la cybercriminalité. Il peut notamment s'agir du piratage de votre boîte mail, d'extorsion d'argent pour débloquer votre ordinateur ou d'un compte Facebook piraté. Renseignez-vous sur Service-Public.fr

Soldes : les règles à respecter
La période des soldes est une opération commerciale prisée tant par les consommateurs que par les professionnels. Si les soldes leur permettent d'écouler rapidement leur stock, les professionnels doivent néanmoins respecter une réglementation spécifique. Renseignez-vous ici.

L.G.